

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CENTRE DE JOUR L'EVEIL INC.	Numéro de permis 374000	Date d'inspection Le 12 février 2020	
Nom de l'établissement CENTRE DE JOUR L'EVEIL		Numéro de téléphone (506) 858-4270	
Adresse 9 rue Sainte-Croix Moncton NB E1A 3E9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janice Gauvin-Léger		Titre du poste Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement.	24(1)(c)(iv)	25 févr. 2020	
Commentaires : Règlements 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé: c) Les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment: (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement.			
51(3) L'exploitant d'un établissement agréé : c) transmet l'original au ministre dans les vingt-quatre heures suivant l'incident.	51(3)(c)	12 févr. 2020	12 févr. 2020
Commentaires : La garderie est actuellement en période d'éclosion. L'exploitante avait avisé l'inspecteur de Santé Public et Mentor en Assurance de la qualité le 22 janvier 2020, mais aucun rapport d'incident n'avait été envoyé à ce moment. L'exploitante a rempli un rapport d'incident lors de la visite d'inspection et la envoyer par courriel au Mentor en Assurance de la Qualité. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

La cour extérieure n'a pas été vérifiée en raison de la neige. Elle sera vérifiée au printemps par la Mentor en Assurance de la qualité.

Une planification planifiée et documenter en lien avec les besoins des enfants et leur intérêt était évidente dans la majorité des locaux. Certains groupes sont nouveaux et les éducatrices sont dans le processus d'apprendre à mieux les connaître. Certaines éducatrices on aussi changer de groupe et sont en période d'adaptation. Le service de garde utilise un système électronique pour partager les apprentissages avec les parents. L'inspectrice discute avec la directrice de différente façon d'assurer que les apprentissages des enfants soient visibles en service de garde pour les enfants.

Les ratios étaient respectés lors de la visite d'inspection de renouvellement. L'inspectrice à observer des relations positives entre les éducatrices et les enfants.

Commentaires généraux

Un café froid a été trouvé dans une salle de classe. L'inspectrice discute avec l'éducatrice et la directrice de l'importance d'interdire les boissons chaudes dans les endroits qu'occupent les enfants. La directrice fait la vérification des cafés à leur arriver à la garderie.

original signé par
Janice Gauvin-Léger

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 12 février 2020

Date

original signé par
Sarah Thériault

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 février 2020

Date